

Juges—Loi

magistrature. Je m'en tiendrai donc là. Nous suivons, cependant, cette question très attentivement.

Il est très intéressant que le Parlement doive adopter une loi en matière de traitements. Je ne pense pas que cela plaise aux juges. Ils préféreraient que ce soit une commission indépendante qui le fasse, mais je pense que le Parlement devrait continuer à le faire parce que cela nous donne la chance de parler du rendement général des juges et des mesures gouvernementales concernant les juges et les nominations à la magistrature. Je voudrais faire quelques remarques sur ce point-là aussi.

Le rapport du comité de l'Association du Barreau canadien portant sur la nomination des juges au Canada, publié le 20 août 1985, dit ceci:

Dans nos entrevues—menées dans chaque province et territoire, avec des membres des gouvernements fédéral et provinciaux et de tous les niveaux de magistrature, avec les sections de l'Association du Barreau canadien et avec les associations provinciales du Barreau, et avec les avocats en général—nous avons constaté une insatisfaction largement répandue à l'égard de la méthode actuelle de sélection et de nomination des juges et un désir généralisé de changement.

Ce changement n'est pas venu. Nous avons attendu que le ministre de la Justice fasse connaître un processus meilleur et plus juste de nomination des juges, et nous attendons encore.

Le rapport poursuit:

Les administrations qui possèdent déjà des conseils de la magistrature ou des comités de sélection pour choisir les juges provinciaux constituent de notables exceptions.

Dans la plupart des administrations, cependant, on est mécontent de l'ampleur du favoritisme politique qui se manifeste dans la nomination des juges, même en reconnaissant que les liens politiques et les compétences juridiques ou judiciaires coexistent souvent chez les mêmes personnes. Là où le processus de nomination insiste sur le critère politique, on néglige d'excellents juristes, sans affiliation politique ou affiliés au «mauvais» parti, qui feraient de sérieux candidats à la magistrature, avec ce résultat que rien ne garantit que ce sont les meilleurs candidats possibles qui sont choisis.

Un ancien ministre de la justice nous a dit qu'il choisissait parfois le candidat jugé «qualifié» par le comité de l'ABC...

Le comité de l'Association du Barreau canadien représente un certain progrès dans la nomination des juges.

...de préférence à un candidat jugé «très qualifié», parce qu'il était influencé par d'autres sources dont les recommandations différaient de ceux du comité.

Un processus aussi peu systématique a nourri beaucoup de cynisme dans le public autour des nominations à la magistrature. Peu importent les mérites réels des juges choisis, on estime généralement dans le public que la sélection des juges se base surtout sur des raisons politiques.

Dans ma province de Colombie-Britannique, la rumeur court au Barreau que le gouvernement pourrait nommer l'actuel procureur général au sein du gouvernement provincial au poste de juge en chef de la Colombie-Britannique. Cet homme avait été la risée des hommes de loi au début de l'année quand il avait demandé sans succès une injonction de la cour contre un syndicat de la Colombie-Britannique qui menaçait de faire une grève de protestation sous prétexte qu'une grève d'un jour aurait un caractère séditionnel. Évidemment, dans sa grande sagesse, la Cour suprême de la Colombie-Britannique a rejeté cette requête. Je ne pense pas que les avocats de ma province souhaiteraient qu'une personne qui a intenté une poursuite aussi bizarre devienne juge en chef de la province.

En résumé, effectivement, les hommes politiques ou les personnes qui sont affiliés à un parti politique sont susceptibles d'être nommés juges. Comme le précise le rapport du Barreau, ces deux caractéristiques pourraient être présentés chez des

juges très qualifiés. On en trouve de bons exemples dans les trois partis politiques. Je songe à David Fulton et à Stu Leggatt, par exemple.

Nous réclamons un meilleur processus de sélection des juges et de consultation. Nous espérons qu'on finira par trouver un mécanisme d'examen des nominations qui sera semblable à celui en vigueur aux États-Unis, en en confiant peut-être la responsabilité à un comité des Communes. Le ministre de la Justice nous a fait maintes promesses. Comme la personne qui fait à sa bien-aimée promesse sur promesse sans jamais en tenir aucune, c'est tout ce à quoi nous avons droit de la part du ministre de la Justice. Je voudrais que le gouvernement se penche de plus près sur la question.

En ce qui a trait aux pensions, je suis absolument ravi que le secrétaire parlementaire nous ait appris que l'on procède en ce moment à des consultations au sujet de quelques-uns des problèmes éprouvés par les magistrats au chapitre de leur pension. Je pense qu'on peut les résoudre et je suis heureux que le gouvernement procède à ces consultations.

• (1020)

Je voudrais conclure en déclarant au nom du Nouveau parti démocratique que nous sommes prêts à adopter ce projet de loi en troisième lecture aujourd'hui après un court débat. Nous sommes heureux de la collaboration dont a bénéficié ce projet de loi au comité et à la Chambre. Le pouvoir judiciaire prend de plus en plus d'importance. Le Canada, étrange pays, est à moitié anglais et à moitié français. Il a emprunté la moitié de son système à la Grande-Bretagne et à la France et l'autre moitié aux Américains. Nous nous situons à mi-chemin entre les deux. Ce qui est merveilleux c'est que nous commençons maintenant à élaborer notre propre système, en joignant tous nos efforts dans ce but. Un pouvoir judiciaire valable et fort où le Canadien moyen puisse obtenir justice est l'objectif auquel nous aspirons vraiment. C'est pourquoi ce genre de projet de loi est important.

[Français]

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, il me fait grand plaisir d'avoir cette occasion d'intervenir dans ce débat parce que moi aussi, comme porte-parole de mon parti à la Chambre, de l'Opposition officielle, je peux vous dire qu'en tant qu'ancien ministre de la Justice, avocat, je suis convaincu que c'est un projet de loi extrêmement important.

[Traduction]

A mon avis, on ne saurait trop insister sur l'importance de doter le Canada de juges du plus haut calibre. Je dirai que je suis du même avis que mon collègue, le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell), ce qui n'est pas toujours le cas comme vous le savez peut-être, monsieur le Président. C'est tout à l'honneur des députés de tous les côtés de la Chambre, je pense, d'être tous du même avis sur cette question importante.

Il y a quelques semaines, j'ai eu le plaisir de participer à un débat de spécialistes à l'Université de l'Alberta. Les autres participants représentant la position des autres partis, étaient Roy Romanow, qui est maintenant chef du Nouveau parti démocratique en Saskatchewan, et Lou Hyndman, qui est un ancien ministre des Finances de l'Alberta. Le sujet de notre